

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 26 octobre 2012
(convocation du 15 octobre 2012)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Six Octobre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, Mme CHAVIGNER Michèle, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme CARTRON Françoise à M. TURON Jean-Pierre jusqu'à 10 h 50	M. DUPOUY Alain à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. DUPRAT Christophe à M. BOBET Patrick à partir de 11 h 35	Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 55
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude à partir de 11 h 35	Mme FAORO Michèle à M. TOUZEAU Jean
M. OLIVIER Michel à Mme ISTE Michèle	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 15
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10 et à partir de 11 h 40	M. LOTHAIRE Pierre à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre
Mme BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard	M. MILLET Thierry à M. MANGON Jacques
M. BOUSQUET Ludovic à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 00	M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme CAZALET Anne-Marie à M. BRON Jean-Charles	Mme PIAZZA Arielle à Mme DESSERTINE Laurence jusqu'à 10 h 05
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine	M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
Mme COLLET Brigitte à M. CAZENAVE Charles	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel	M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. DAVID Yohan à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 11 h 50	Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
Mlle DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime	M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul	M. TRIJOLET Thierry à M. BAUDRY Claude
	Mme WALRYCK Anne à Mme BREZILLON Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association AEC - Adhésion - Programme d'actions 2012 - Subvention -
Convention - Décision - Autorisation**

Madame DE FRANCOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'objectif de la présente délibération est d'accompagner Aquitaine Europe Communication (AEC) dans sa contribution à l'émergence de projets numériques d'intérêt public contribuant au développement économique du territoire communautaire.

L'avènement du numérique dans nos sociétés introduit en effet une révolution technologique (émergence des « villes intelligentes »), économique (essor de l'économie numérique fondée sur les nouveaux usages), sociétale (émancipation de l'utilisateur en passe de devenir consomm-acteur), et culturelle (éclosion de la culture digitale). Le numérique devient au cœur du développement des territoires.

Présentation d'AEC

L'association AEC, créée le 30 août 1995, est l'agence aquitaine des initiatives numériques.

Elle agit depuis quinze ans dans le champ du numérique et articule ses services autour de trois axes majeurs : la veille opérationnelle, l'émergence numérique, l'intermédiation stratégique. L'ensemble des champs du numérique est abordé par l'agence, de l'aménagement aux services, en passant par le développement économique.

Dans le cadre de son action, elle conduit des actions d'information, de formation et d'aide au montage de projets innovants. Son action s'inscrit en étroite collaboration avec les collectivités territoriales, les associations et les entreprises. Les formes de son intervention (ateliers, conférences, rencontres) assurent un ancrage territorial fort.

L'AEC est aussi soutien de l'Alliance numérique, regroupant les présidents de la quinzaine d'associations professionnelles numériques du territoire.

Programme de travail 2012

Le programme de travail de l'association pour l'année 2012, tel que présenté à la Communauté urbaine, s'articule autour des axes suivants :

- Accompagnement de porteurs de projets innovants à travers l'Auberge numérique

L'auberge numérique est un service d'incubation aux porteurs de projets numériques. Pour l'année 2011 ce sont 41 porteurs qui sont venus régulièrement dans les locaux d'AEC ; 5 porteurs ont créé leur société et leur emploi. Les lieux créent une dynamique stimulante pour les porteurs de projets qui mènent parfois de nouveaux projets en interagissant ensemble.

- Valorisation de l'ouverture des données publiques pour stimuler le développement de projets

Des ateliers d'animation des acteurs locaux (porteurs de projets, entreprises, étudiants, ...) pour une appropriation de la matière première que constituent les données publiques en vue de la création de services et applications sont prévus (opendatabar et opendaschool).

- Veille sur les nouveaux usages numériques

Le numérique contribue à apporter de l'innovation dans de nombreux champs relevant de l'espace métropolitain : habitat social, nouvelles mobilités, aménagement numérique, transmédia...

AEC axe une partie de sa veille sur la détection et l'analyse de pratiques innovantes, en France, en Europe et dans le monde. Des échanges seront organisés afin de partager et mutualiser les connaissances et expériences ainsi acquises : rendez-vous annuel des Signaux Numériques, Diagnostic de l'Aquitaine Numérique, mise à disposition de données, enquêtes au travers du Système d'information et d'aide à la décision (SIAD numérique), animation du Pôle Aquitain pour la Société de l'Information (PASI), instance informelle de concertation entre les principaux acteurs publics régionaux, pilotée conjointement par l'Etat et la Région et dont AEC assure l'animation opérationnelle et stratégique, publications diverses de l'Agence.

- Structuration et animation des filières économiques numériques

Au travers du Club AEC (composé de plus de 300 professionnels du numérique) et des *BacaLABS* (ateliers associant acteurs publics, entreprises, associations, chercheurs, pour concevoir les services et applications du futur), AEC facilite et stimule les échanges entre les services des collectivités, d'une part, et les professionnels du numérique, d'autre part, afin de permettre une meilleure adéquation entre offre et demande de services numériques innovants.

L'AEC apporte sa contribution dans le cadre du projet de Cité numérique, porté de manière partenariale entre la Communauté urbaine, le Conseil régional d'Aquitaine, la Ville de Bègles et l'EPA Bordeaux Euratlantique. Tout d'abord par une contribution aux réflexions amont sur le cadrage du projet, et ultérieurement en vue d'une contribution directe à l'animation de la future Cité numérique.

L'adhésion de la Communauté urbaine à l'Association et le soutien à son programme de travail

La Cub est déjà intervenue, une première fois, pour soutenir cette association, lui accordant une subvention d'un montant de 40.000 euros pour son programme d'action 2011 (délibération 2010-0954 du 17 décembre 2010).

Au regard de l'ensemble des actions envisagées sur 2012, et tout particulièrement de l'implication de cet acteur dans le développement de la filière numérique, il vous est proposé d'adhérer à l'association (cotisation annuelle de 150 €), d'être représenté à son

conseil d'administration et de lui accorder une subvention de fonctionnement de 65.000 euros TTC pour un budget prévisionnel de 1.751.680 € TTC.

La relation avec cette association s'inscrira dans le cadre de la « Charte de bonne gouvernance » en cours de mise en place au niveau communautaire.

Budget

CHARGES (TTC)	MONTANT	PRODUITS (TTC)	MONTANT
60 Achat Prestations de services Achats matières et fourniture	345 000 27 000	70 Vente de produits finis, prestations de services, marchandises	180 000
61 Services extérieurs Locations immobilières Entretien et réparation Assurance Documentation Divers	91 000 45 600 3 360 4 265 4 000	74 Subventions Etat/Caisse des Dépôts Région Département Cub Communes Organismes spéciaux Fonds Européens CNASEA (emplois aidés) Autres aides, dons ou subventions affectées	1 010 000 148 000 65 000 345 680
62 Autres services extérieurs Rémunérations intermédiaires et honoraires Publicité, publication Déplacements, missions Services bancaires, autres	20 000 23 000 165 000 54 100	75 Autres produits de gestion courante Cotisations	3 000
63 Impôts et taxes Impôts et taxes sur rémunération Autres impôts et taxes	56 375 6 355	76 Produits financiers	
64 Charges de personnel Rémunération des personnels Charges sociales Autres charges de personnel	563 750 281 875	78 Reports Ressources non utilisées d'opérations antérieures	
65 Autres charges de gestion courante			
66 Charges financières	8 000		
67 Charges exceptionnelles			
68 Dotation aux amortissements	55 000		
TOTAL DES CHARGES	1 751 680	TOTAL DES PRODUITS	1 751 680
86 <i>Emplois des contributions volontaires en nature Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens et prestations Personnel bénévole</i>		87 <i>Contributions volontaires en nature Bénévolat Prestations en nature Dons en nature</i>	
TOTAL	1 751 680	TOTAL	1 751 680

* Les contributions volontaires en nature sont indiquées à titre d'informations.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la demande de subvention de l'AEC à hauteur de 65.000 € TTC pour un budget subventionnable de 1.751.680 € TTC nécessaire à la réalisation de son programme d'actions 2012 est pleinement justifiée au regard de la politique de la Communauté urbaine de Bordeaux dans le secteur numérique,

DECIDE

Article 1 : D'approuver les statuts de l'association Aquitaine Europe Communication, qui sont annexés à la délibération.

Article 2 : D'adhérer à l'association Aquitaine Europe Communication pour l'année 2012, pour une cotisation annuelle de 150 €.

Article 3 : De désigner Madame Béatrice de François, Vice Président de la Communauté en charge des usages numériques et des relations avec les usagers, pour représenter la Communauté urbaine et participer aux réunions du conseil d'administration de cette association.

Article 4 : D'attribuer une subvention de fonctionnement de 65.000 € TTC à l'association AEC pour son programme d'actions 2012.

Article 5 : Monsieur le Président de la Communauté urbaine est autorisé à signer la convention ci-annexée qui prévoit les conditions de règlement de la subvention communautaire.

Article 6 : La dépense sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 011- article 6281- fonction 0200 - CRB BE00 pour l'adhésion et chapitre 67 – article 6745 – fonction 8162 – CRB BE00 pour la subvention.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 26 octobre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
15 NOVEMBRE 2012

PUBLIÉ LE : 15 NOVEMBRE 2012

Mme. BÉATRICE DE FRANCOIS